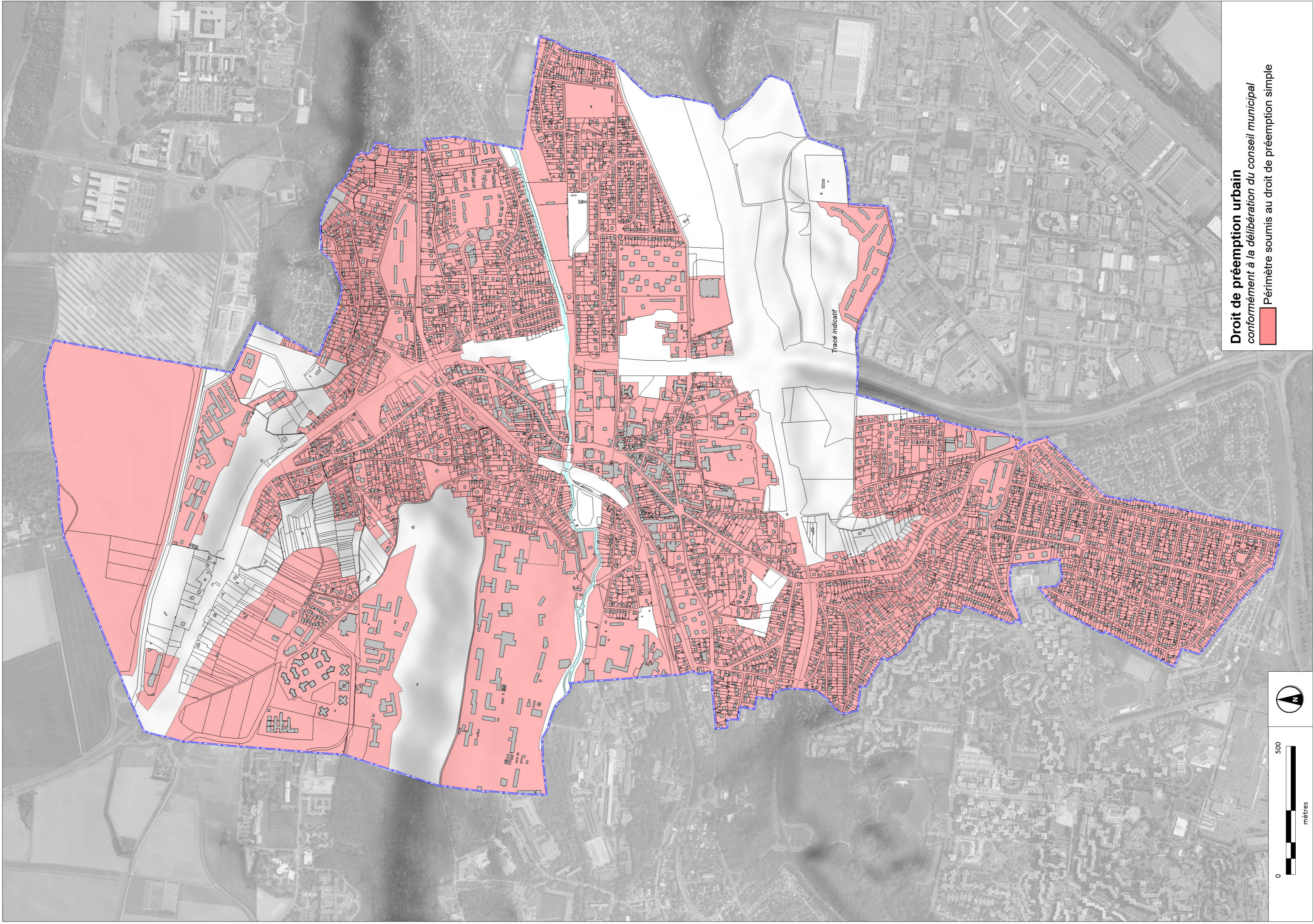


Révision du Plan Local d'Urbanisme

7.11. Droit de Prémption Urbain





Droit de préemption urbain
conformément à la délibération du conseil municipal

■ Périmètre soumis au droit de préemption simple



500

mètres